Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260623-202606005-DE

2026-06-005
Séance du Mardi 23 Juin 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	13
Absents représentés	4
Absents excusés	2
Absents	

L'an deux mil vingt six, le vingt trois Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le dix sept Juin deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn

Excusés : Excusés ayant donné procuration : M. JOUAN Thierry à M. LEROY Pascal, Mme GANDEMER Nathalie à Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. BLESTEL Romain à M. HERBST Vincent, Mme LECANU Chloé à Mme BEAUDOUIN Bénédicte
Excusé(s) : M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommée secrétaire : Mme GIRAUD Perrine

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	17	0	0	

2026-06-005 – DOCUMENTS D'URBANISME – Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille et Vilaine (CAU 35) Convention avec le département

Pour rappel, la commune avait signé une convention avec le Conseil en Architecture et Urbanisme proposé par le Département D'Ille-et-Vilaine pour la période 2023-2025.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler ce dispositif par une nouvelle convention d'une durée de 1 ans à compter du 1er janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260623-202606005-DE

Les missions confiées à l'architecte conseil du CAU 35 sont les suivantes :

- apporter une information, un conseil aux particuliers pour leurs demandes relatives à leur permis de construire ou autres autorisations d'urbanisme, en amont du dépôt de dossier auprès des services instructeurs, c'est-à dire tant que le projet est encore modifiable,

- apporter aux élus des conseils sur les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire…)

- apporter aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets d'urbanisme, d'architecture, d'équipements communaux, en matière de patrimoine, entretien et grosses réparations des bâtiments communaux,

- participer à la demande des élus, aux jurys de concours d'architecture, aux sélections des architectes et bureaux d'études en matière d'aménagement,

- faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine d'Ille-et-Vilaine), grâce à une intervention en amont.

Le coût des vacations est de 65 € (= 4 heures) :
- Pour la commune, la vacation est définie pour toute intervention d'une demi-journée
- Pour les particuliers, la vacation est définie pour 3 personnes ayant un projet sur le territoire de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention avec le Département d'Ille et vilaine, précisant les modalités de partenariat relatif au Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU 35) pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE (Ille-et-Vilaine)